

# Thème 1 : Appliquer les règles comptables

## Chapitre 1 : Le PGI, support des procédures comptables

### Synthèse

#### 1. Le rôle du système d'information comptable (SIC)

Le **SIC** est un sous-système du système d'information de l'entreprise qui **collecte, stocke, traite et diffuse l'information financière**.

Il réunit **deux systèmes comptables** :

- **la comptabilité financière**, un système d'information **normalisé** dont la finalité est de fournir des informations fiables et pertinentes sur la situation financière de l'entreprise. Elle **respecte le code de commerce et le PCG** (plan comptable général : règles et principes comptables) ;
- **la comptabilité de gestion, facultative**, dédiée à l'analyse des coûts pour **aider à la prise de décision**.

#### 2. La dématérialisation des documents comptables

La **dématérialisation** des documents comptables est la transformation par numérisation des documents papier **en documents électroniques**.

La dématérialisation des documents comptables permet **l'intégration automatisée des données comptables dans les PGI** (progiciels de gestion intégré – PGI).

Exemple : il existe une **obligation d'émettre** des factures électroniques à partir du :

- le **1<sup>er</sup> septembre 2026** pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- le **1<sup>er</sup> septembre 2027** pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les micro-entreprises.

#### 3. Le progiciel de gestion intégré (PGI)

Un **PGI** regroupe un **ensemble de modules** supportant les processus qui relèvent des **différentes fonctions de l'entreprise** (comptabilité et finances, production, logistique, paie, ressources humaines, etc.). Il permet la réalisation de **l'ensemble des traitements comptables** grâce à ses différents modules organisés autour d'une **base de données unique**.

Dans ce contexte d'automatisation des processus et des traitements comptables, le PGI est un véritable **outil de fiabilisation** de l'information comptable et financière.

Exemple : SAGE, Odoo

## 4. La sécurité des traitements et des données

Les SIC bénéficient de deux niveaux de sécurité :

- **la sécurité des traitements**, assurée grâce à **la gestion des droits d'accès**.
- **la sécurité des données** garantie par une **politique de sauvegarde**. Celle-ci peut être mise en œuvre dans l'entreprise ou confiée à un prestataire externe dans le *cloud*.
- 

La **sauvegarde externe** présente les avantages suivants :

- c'est une **solution économique** ;
- elle **réduit les risques** avec des sauvegardes automatique par exemple ;
- elle **réduit les investissements** informatiques en interne ;
- elle fournit une **meilleure accessibilité aux données** ;
- elle est **rapide et facile** à mettre en œuvre.
- elle **permet une collaboration simplifiée** : la sauvegarde externe peut faciliter la collaboration sur des fichiers avec d'autres personnes